

2EME ANNÉE FORMATION DU CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPHONISTE

Collège Sciences de la santé

Intitulé enseignement	ECTS	Coeff UE	H Cours	H TD	H Total	Total CHAMPS	Responsable	Session 1		Session 2	
								Modalités	durée	Modalités	durée
<b>UE d'enseignement annuelles</b>											
Module 1. Sciences Humaines et sociales	UE 1.2.3 : Psychologie cognitive et neuropsychologie*	4	1	40	10	50	Elisabeth Longere	Examen Terminal (coef 0,7)	1h	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
								Contrôle Continu (coef 0,3)			
8. Compétences transversales	UE 8.8 : PIX Niveau 2	2	1	20		20	Brice AMADEO	Contrôle Continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
						<b>TOTAL</b>	<b>70</b>				

\*Une partie des cours au Collège Sciences de l'Homme (Bordeaux Victoire)

<b>Semestre 3</b>											
Module 1. Sciences Humaines et sociales	UE 1.1.3 : Développement du langage et psycholinguistique	4	1	20	30	50	Elisabeth Longere	Contrôle Continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
	UE 1.1.4 : Connaissances fondamentales en sciences du langage appliquées à l'orthophonie*	4	1	40	10	50		100	Contrôle Continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)
2. Sciences Biomédicales	UE 2.5 : Gériatrie	3	1	20	10	30	Bertrand GLIZE	Examen Terminal	1h	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
	UE 2.7 : Pharmacologie Notions de pharmacologie	2	1	15		15	45	Bertrand GLIZE	Examen Terminal	1h	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)
6. Formation à la pratique clinique (stages)	UE 6.2 : Stage découverte 2 : personnes âgées, petite enfance, structures d'accueil	3	1	120h ou 30 demi-journée et 6H TD		126	Gaëlle BENICHOU	Validation à partir d'un rapport de stage (écrit et/ou oral) et de l'évaluation du tuteur de stage		Des modalités de rattrapage du stage et/ou du rapport de stage (écrit et/ou oral) seront proposées par le jury de délibération	
7. Recherche en orthophonie	UE 7.2 : Statistiques 1	3	1	15	20	35	Bertrand GLIZE Elisabeth LONGERE	Examen Terminal	2h	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 2h O : 15 min
8. Compétences transversales	UE 8.5 : Langues 2	2	1		30	30	Thibault MARTHOURET	Contrôle Continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
9. Santé publique	UE 9.2 : Intervention et promotion de la santé	3	1	30	10	40	Chantal de CASTELBAJAC	Contrôle Continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
						<b>TOTAL S3</b>	<b>376</b>				

\*certains cours peuvent être dispensés à l'Université Bordeaux Montaigne (Pessac)

2EME ANNÉE FORMATION DU CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPHONISTE

Collège Sciences de la santé

Intitulé enseignement	ECTS	Coeff UE	H Cours	H TD	H Total	Total CHAMPS	Responsable	Session 1		Session 2	
								Modalités	durée	Modalités	durée
<b>Semestre 4</b>											
1. Sciences Humaines et sociales	4	1	50	10	60	60	Elisabeth Longere	Examen Terminal	1h	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
2. Sciences Biomédicales	4	1	20	20	40	40	Chantal de CASTELBAJAC	Examen Terminal	1h	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
5. Pratiques professionnelles	4	1	30	10	40	155	Elisabeth LONGERE	Contrôle Continu (coef 0.3)		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
								Examen terminal (coef 0.7)	1h30		
	4	1	25	15	40		Elisabeth LONGERE	Contrôle Continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
	4	1	25	15	40		Elisabeth LONGERE	Examen Terminal	1h30	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h30 O : 15 min
	4	1	20	15	35	Chantal de CASTELBAJAC	Examen Terminal	1h30	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min	
6. Formation à la pratique clinique (stages)	3	1	120h ou 30 demi-journée et 4H TD		124	Gaëlle BENICHOU	Validation à partir d'un rapport de stage (écrit et/ou oral) et de l'évaluation du tuteur de stage		Des modalités de rattrapage du stage et/ou du rapport de stage (écrit et/ou oral) seront proposées par le jury de délibération		
9. Santé publique	3	1	20	20	40	40	Chantal de CASTELBAJAC	Contrôle Continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
						<b>TOTAL S6</b>	<b>419</b>	<b>TOTAL HEURES ANNUELLES</b>		<b>795</b>	

\*Cours dispensés au Collège Sciences de l'Homme (Bordeaux Victoire)

2EME ANNÉE FORMATION DU CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPHONISTE

---

**Modalités de validation des UE :**

Les UE ne se compensent pas entre elles.

Une UE est définitivement acquise et capitalisée dès lors que l'étudiant y obtient une note supérieure ou égale à 10/20, excepté pour l'UE 6.2 et 6.3 (stages) qui ne sont définitivement acquises qu'après validation de l'année universitaire.

Pour les UE non validées (note à l'UE inférieure à 10), une 2ème session de rattrapage est organisée pour la totalité des éléments composant l'UE.

Les notes supérieures à 10 obtenues en première session aux éléments constitutifs (contrôles continus, examens terminaux,...) de l'UE ne sont pas conservées.

Une UE ne pourra être présentée plus de 4 fois (incluant les premières et deuxièmes sessions). En l'absence de validation, cela entraîne l'exclusion de l'étudiant.

**Modalités de validation des stages :**

Les UE 6.2 et UE 6.3 ne peuvent être validées si le rapport de stage et/ou l'évaluation du maître de stage n'est pas validé.

Pour la session 2, le cas échéant un lieu de stage sera alors choisi par l'équipe pédagogique.

**Modalités de validation des semestres :**

Un semestre est validé dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent.

Les semestres ne se compensent pas entre eux.

Les résultats obtenus aux UE 6.2 et 6.3 (stages) ne rentrent pas dans le calcul des semestres (uniquement dans le calcul de l'année).

**Modalités de validation de l'année :**

L'année est validée si toutes les UE sont validées, d'emblée ou après la session de rattrapage.

Un passage en 3ème année avec une (et une seule) UE de dette, à l'exception des UEs 6.2 et 6.3, est autorisé. L'UE en dette devra alors obligatoirement être validée au cours de l'année n+1.

La situation des étudiants ayant fait l'objet d'une mobilité (parcours Erasmus ou mobilité internationale équivalente) sera étudiée individuellement par le jury de délibération, qui pourra éventuellement accorder une ou des dettes exceptionnelles.

En cas de redoublement, le bénéfice et la note des UE acquises sont conservés (à l'exception des UE de stage).